



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

LE LUNDI 10 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 10 juin 2019 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse Madame Céline Geoffroy. Sont également présents Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, Madame Marie-Claude Parent, est aussi présente.

-
- 01- Ouverture de l'assemblée;
 - 02- Adoption de l'ordre du jour;
 - 02 a- Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2018;
 - 02 b- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur;
 - 03- Adoption du procès-verbal;
 - 3.1- DÉPÔT DE L'AVIS - EXERCICE DU DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-05-159;
 - 3.2- Séance ordinaire du lundi 13 mai 2019;
 - 04- Approbation des comptes payables et payés;
 - 05- Correspondance;
 - 5.1- Mme Sophie Pellerin – Demande de soutien financier (Fondation C.-Bruneau);
 - 5.2- Fabrique paroisse St-Martin-de-La-Bayonne – Déneigement du cimetière;
 - 5.3- La Manne Quotidienne – Demande de soutien financier;
 - 5.4- Comptoir vestimentaire de Notre-Dame-de-Lourdes – Exemption de paiement;
 - 06- Trésorerie;
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 07- Rapport des comités;
 - 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
 - 09- Avis de motion et dépôt de projet de règlement;
 - 9.1- Projet de règlement numéro 03-2019 abrogeant le Règlement numéro 11-2016 régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés;
 - 10- Adoption de règlement;
 - 11- Affaires nouvelles et varia;
 - Administration :
 - 11.1- DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-05-159 - Mandat projet de développement de la rue Guilbault (phase IV) et de la rue de l'église;
 - 11.2- Formation urgences Lanaudière – Formation secourisme en milieu de travail ;
 - 11.3- Bélanger Sauvé Avocats – Paiement d'honoraires professionnels;
 - 11.4- CARA – Adhésion des membres 2019 ;
 - 11.5- DHC Avocats – Paiement de facture pour formation donnée aux élus ;
 - 11.6- Gestion du compte de carte de crédit Desjardins – Modification de la personne déléguée (Bibliothèque) ;
 - Voirie :
 - 11.7- Centre Agricole Berthierville (CASE IH) – Réparations du tracteur;
 - 11.8- Services DL – Contrat de peinture de dos d'âne et de lignes d'arrêt;
 - 11.9- Lanauligne Inc. – Traçage de lignes jaunes et blanches sur les routes municipales;
 - 11.10- Période d'essai au poste de chef d'équipe à la voirie;
 - 11.11- Affichage du poste de journalier-voirie;
 - Eau potable et égout :
 - 11.12- Nordikeau inc. – Paiement de factures no FA-19-1155: travaux supplémentaires;
 - 11.13- Interventions d'urgence - Fuites d'eau au 2231 boulevard Barrette, NDL;
 - 11.14- Cohésion Totale – Offre de services professionnels (No réf. OSS-832);
 - Loisir :
 - 11.15- Embauche - Poste d'animateur au camp de jour 2019;
 - 11.16- Fonds de développement du territoire ruralité – Achats d'équipements ;
 - 11.17- Project image – Mandat pour affichage - Enseigne du parc «terrain des loisirs»;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 11.18- Clôture Jalbert – Relocalisation et installation de clôtures, de filet au terrain de baseball (parc du Terrain des loisirs);
11.19- Dépôt de la Programmation des cours du Service des loisirs – Été 2019 ;
11.20- Embauche – Poste de responsable du service de garde au camp de jour;
Bibliothèque :
11.21- Embauche - Poste de coordonnatrice à la bibliothèque;
11.22- Autorisation – Détentrice de la carte de guichet de la bibliothèque;
11.23- Diminution de solde du compte bancaire de la bibliothèque municipale;
12- Période de questions;
13- Levée de l'assemblée.

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, Madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-161

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

2. a- Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2018

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 31 mai 2019, à l'effet que les états financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des états financiers pour l'année 2018 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la Municipalité. Ce rapport pour l'année 2018 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose également le rapport de l'auditeur M. Pierre Brabant concernant l'exercice financier 2018, dont copie est annexée audit rapport financier 2018 de la Municipalité.

2019-06-162

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'approuver les états financiers et le rapport de l'auditeur au 31 décembre 2018 tel que présenté par Monsieur Pierre Brabant, CPA Auditeur, CA de la firme Pierre Brabant.

2. b- Rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Voici un tableau résumant la situation :

**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018
REVENUS	
Taxes	1 985 939 \$
Compensations tenant lieu de taxes	9 988 \$
Transferts	70 493 \$
Services rendus	112 450 \$
Imposition de droits	125 115 \$
Amendes et pénalités	26 258 \$
Revenus de placements de portefeuille	21 204 \$
Autres revenus d'intérêts	33 180 \$
Autres revenus	<u>32 000 \$</u>
	2 416 627 \$
CHARGES	
Administration générale	535 794 \$
Sécurité publique	362 018 \$
Transport	416 437 \$
Hygiène du milieu	441 442 \$
Santé et bien-être	5 172 \$
Aménagement, urbanisme et développement	123 597 \$
Loisirs et culture	303 957 \$
Frais de financement	35 793 \$
	2 224 210 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	192 417 \$

Les élus et moi-même sommes fiers de vous annoncer que la situation financière de la Municipalité est excellente. Nous respectons toujours notre budget. Tous les investissements de 2018 ont été payés à même le budget. Il n'y a eu aucun endettement additionnel pour la Municipalité.

La dette de la Municipalité s'élève à 1 312 700 \$. Les sommes reliées à la dette sont affectées au montant des taxes de secteurs.

La Municipalité possède un actif net de 7 980 179 \$ en immobilisations.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- DÉPÔT DE L'AVIS - EXERCICE DU DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-159 (LETTRE)

Lors de sa séance ordinaire du 13 mai 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-05-159 à l'effet d'obtenir des services professionnels d'ingénierie dans la réalisation de deux projets, soit du développement de la rue Guilbault (phase IV) ainsi que du développement du projet de la rue de l'église;

En suivi à l'adoption de ladite résolution, Madame la Mairesse, Céline Geoffroy, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal en déposant un avis écrit.

3.2- Séance ordinaire du lundi 13 mai 2019

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2019-06-163

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2019-06-164

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

D'approuver les comptes à payer au montant de **120 784,08 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- Mme Sophie Pellerin – Demande de soutien financier (Fondation Charles-Bruneau)

ATTENDU QU'une demande de sollicitation financière est formulée par Madame Sophie Pellerin, à titre de responsable du souper bénéfice qui aura lieu le 5 septembre 2019, au profit de la Fondation Charles-Bruneau en soutien aux enfants atteints du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-165

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de contribuer à l'organisme, pour un montant de 100,00 \$, à titre de commandite pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



5.2- Fabrique paroisse St-Martin-de-La-Bayonne – Déneigement du cimetière

ATTENDU la demande formulée par le conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Martin-de-La-Bayonne à l'effet que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes puisse procéder au déneigement du chemin principal du cimetière;

ATTENDU QUE suite à une vérification effectuée auprès des autres municipalités avoisinantes, les Fabriques procèdent en général au déneigement de leur cimetière;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-166

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de la Fabrique de la Paroisse de St-Martin-de-La-Bayonne pour le moment.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

5.3- La Manne Quotidienne – Demande de soutien financier

ATTENDU QU'avec le soutien de ses bienfaiteurs, fournisseurs et bénévoles, La Manne Quotidienne réussit à aider annuellement quelque 900 familles qui en ont grandement besoin ;

ATTENDU QU'en 2018-2019, l'organisme a distribué 13 903 paniers alimentaires qui ont nourri plus de 1 530 personnes, dont 449 enfants, dont 10 familles de NDL;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-167

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de soutenir financièrement La Manne Quotidienne en accordant un montant de 150,00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

5.4- Comptoir vestimentaire de Notre-Dame-de-Lourdes – Exemption de paiement

ATTENDU QU'une demande a été reçue de la part de Madame Monique Lagacé, administratrice au CA du Comptoir vestimentaire de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE l'organisme a signé une entente avec la MRC de Joliette concernant la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'organisme possède deux (2) bacs à ordures, et ce, depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE l'équipe de bénévoles du Comptoir sont très soucieux de la protection de l'environnement en évitant qu'un nombre important de matières résiduelles se retrouvent au site d'enfouissement ;

ATTENDU QU'à certaines périodes, le Comptoir reçoit beaucoup d'articles trop souillés ou endommagés et que ceux-ci doivent malheureusement en disposer dans les ordures ménagères;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE l'organisme demande à la Municipalité qu'une exemption de paiement des droits relatifs aux frais de collecte du deuxième bac à ordures leur soit accordée ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-168

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'exemption du paiement des frais de collecte du deuxième bac à ordures au Comptoir vestimentaire ;

Que le conseil demande à tous les bénévoles de l'organisme de demeurer attentifs, en portant une attention particulière aux objets non réutilisables laissés en dépôt par les citoyens, afin que ces derniers puissent prendre conscience des conséquences écologiques et du respect de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

06- TRÉSORERIE

6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 31 mai 2019.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Monsieur Pierre Venne informe qu'une rencontre avec le comité Sécurité et Sûreté du Québec aura lieu le jeudi 20 juin prochain. Également, il mentionne qu'un suivi de cette rencontre sera effectué lors de la prochaine séance.

Monsieur le conseiller Michel Picard mentionne que les inscriptions en lien avec l'événement Lourdes en fleurs seront transmises par envois postaux au cours de la prochaine semaine.

Madame Marthe Blanchette informe que l'activité de la Saint-Jean du 24 juin est à venir. Aussi, le premier cinéma en plein air aura lieu le vendredi 5 juillet. Le titre du visionnement est Dumbo l'éléphant volant.

09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

9.1- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2019

2019-06-169

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Monsieur Gaétan Desmarais donne AVIS DE MOTION du Règlement numéro 03-2019, abrogeant le règlement numéro 11-2016, régissant le nombre de bacs à recyclage, compost et ordures permis par unité d'occupation ainsi que les coûts qui y sont reliés.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par Madame la Mairesse Céline Geoffroy qui explique les dispositions du règlement et les conséquences de son adoption.

11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA

ADMINISTRATION :

11.1- DROIT DE VETO DE LA MAIRESSE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-05-159 - Mandat projet de développement de la rue Guilbault (phase IV) et de la rue de l'église



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QUE la mairesse a exercé son droit de veto sur la résolution numéro 2019-05-159, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, et ce, puisque les approbations requises n'ont pas été reçues du Ministère avant de confier le mandat à la firme Parallèle 54 Expert;

ATTENDU QUE cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celle-ci;

ATTENDU QUE le droit de veto est suspensif et que la résolution doit être présentée à nouveau au Conseil pour qu'une décision définitive soit rendue quant à cette résolution;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-05-159 se lisait comme suit :

2019-05-159 - Mandat projet de développement de la rue Guilbault (phase IV) et de la rue de l'église

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite obtenir les services professionnels d'ingénierie dans la réalisation de deux projets, soit du développement de la rue Guilbault (phase IV) ainsi que du développement du projet de la rue de l'église;

ATTENDU les offres de services professionnels reçues :

- *Projet de développement rue Guilbault (phase IV) N/réf. MNDL-1904 : 21 700 \$ (plus les taxes applicables);*
- *Projet de développement rue de l'église N/réf. MNDL-1903 : 18 500 \$ (plus les taxes applicables);*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :*

Que le Conseil municipal accepte de confier le mandat à la firme Parallèle 54 Expert conseil pour la réalisation des deux projets soit des montants de 21 700 \$ (MNDL-1904) et de 18 500 \$ (MNDL-1903), pour une somme totalisant 40 200,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Résultat du vote

Les membres pour le rejet de la résolution sont : Messieurs Desmarais, Venne, Picard ainsi que Mesdames Sarrazin, Blanchette et Laplante (résultat 6 votes). Aucune personne contre.

La résolution numéro 2019-05-159 est donc rejetée.

11.2- Formation urgences Lanaudière – Formation secourisme en milieu de travail

ATTENDU qu'une formation de secourisme en milieu de travail sera offerte gratuitement en août et que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire inscrire une (1) personne à cette formation;

ATTENDU QUE Madame Stéphanie Dubuc pourrait participer à cette formation puisque celle-ci est en charge du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-170

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Madame Stéphanie Dubuc, technicienne en loisirs au cours de secourisme en milieu de travail donné par Formation urgences Lanaudière et qui aura lieu les 12 et 13 août 2019;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le conseil autorise la dépense de kilométrage et de repas et en autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.3- Bélanger Sauvé – Paiement d'honoraires professionnels

ATTENDU QUE le conseil municipal a retenu les services de Bélanger Sauvé dans le cadre de services professionnels rendus au 3 mai 2019 en lien avec le dossier numéro 10585/9;

ATTENDU QUE pour ces services, la Municipalité a reçu une facture d'honoraires et débours d'un montant total de 536,94 \$, taxes incluses, datée du 3 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-171

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement à Bélanger Sauvé avocats de somme totale de 536,94 \$, taxes incluses, concernant les frais d'honoraires professionnels pour services rendus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.4- CARA – Adhésion des membres 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la CARA et qu'elle se déclare satisfaite des interventions et des services offerts par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-172

Il est proposé par Mme Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de son adhésion pour l'année 2019 à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, CARA, au montant de 200,00 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.5- **DHC Avocats – Paiement de facture pour formation donnée aux élus**

ATTENDU QUE le conseil municipal a retenu les services de la firme DHC Avocats dans le cadre d'une formation donnée aux élus le 3 mai dernier (dossier numéro 6161-1);

ATTENDU QUE pour ces services, la Municipalité a reçu la facture d'honoraires professionnels numéro 155240 d'un montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-173

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement d'une somme totale de 500 \$, plus les taxes applicables, à la firme DHC Avocats.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.6- **Gestion du compte de carte de crédit Desjardins – Modification de la personne déléguée (Bibliothèque)**

2019-06-174

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

1. Que l'entreprise adhère ou a déjà adhéree au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire «AccèsD Affaires-Dossier entreprise» offerts par la Caisse DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE ;
2. Que, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
3. Que MME MARIE-CLAUDE PARENT soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
4. Que MME MARIE-CLAUDE PARENT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE soit autorisée à signer, pour et au nom de LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de l'entreprise, et à en accepter les conditions d'utilisation;
5. Que MME MARIE-CLAUDE PARENT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, soit autorisée, au nom de l'entreprise à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires ;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

6. Que MME MARIE-CLAUDE PARENT, soit autorisée à signer tout document inhérent à cette convention, pour et au nom de la MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES ;
7. Que cette résolution ou décision demeure en vigueur et lie l'entreprise tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse principale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

VOIRIE :

11.7 - Centre Agricole Berthierville inc. (CASE IH) – Réparations du tracteur

ATTENDU QUE le tracteur a nécessité des réparations urgentes au niveau du système de climatisation et de la jauge de carburant ;

ATTENDU la facture reçue en date du 17 mai 2019, d'un montant de 1 492,45 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-175

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 1 492,45 \$, plus les taxes applicables, au Centre Agricole Berthierville inc. (CASE IH) pour les réparations effectuées sur le tracteur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.8- Services DL – Contrat de peinture de dos d'âne et de lignes d'arrêt

ATTENDU QUE six (6) dos d'âne et quatre-vingt-quatre (84) lignes d'arrêt doivent être peints ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-176

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil autorise une dépense d'environ 2 550,00 \$, plus taxes applicables, et accorde le contrat de peinture à Services DL.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.9- **Lanauligne Inc. – Traçage de lignes jaunes et blanches sur les routes municipales**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au traçage de lignes jaunes simples et doubles et de lignes de rive blanches sur certaines routes;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-177

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le traçage:

- Une ligne jaune simple du centre et une ligne de rive sur le rang Ste-Rose est (0,5 km),
- Une ligne jaune simple du centre (9 km) et deux lignes de rive sur le rang Ste-Rose ouest (5,2 km);
- Une ligne jaune simple du centre et une ligne de rive sur le chemin Mathias (1,7 km) ;
- Une ligne jaune double du centre (1,2 km) et deux lignes de rive (1,2 km) sur la rue Papineau ;

Pour un montant de **6 347,50 \$**, plus les taxes applicables, par Lanauligne Inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.10- **Période d'essai au poste de chef d'équipe à la voirie**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Jubinville-Rocheleau quitte son poste le 14 juin 2019 afin de relever de nouveaux défis;

ATTENDU QU'un poste de responsable de la voirie et des parcs a été affiché à l'interne et que Monsieur Marc Normandeau a manifesté par écrit son intérêt à occuper les fonctions de ce poste;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective en vigueur, selon l'article 19.03 :

La personne salariée à qui le poste est attribué, aura droit à une période d'essai d'une durée maximale de trente (30) jours ouvrables de travail. Si le candidat ne peut être confirmé dans son nouveau poste ou s'il ne désire pas conserver son nouveau poste, il sera réintégré dans son ancien poste, et ce, sans perte d'aucun droit afférent à son emploi antérieur et au salaire antérieur ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-178

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la candidature de Monsieur Marc Normandeau afin qu'il puisse faire une période d'essai d'un mois (trente jours ouvrables), à partir du 17 juin jusqu'au 30 juillet 2019 inclusivement ;

Que des remerciements soient adressés à Monsieur Jubinville-Rocheleau pour le très bon travail effectué pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le conseil municipal souhaite bon succès à M. Normandeau dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.11- Affichage du poste de journalier-voirie

ATTENDU QUE le poste de journalier est devenu vacant suite au transfert de fonctions de M. Marc Normandeau et qu'il est nécessaire de procéder à l'affichage d'un poste de journalier-voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-179

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste de journalier-voirie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

EAU POTABLE ET ÉGOUT :

11.12- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-19-1155 : travaux supplémentaires

ATTENDU QUE Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois d'avril pour des travaux supplémentaires à la station d'épuration d'eau potable ;

ATTENDU QU'une facture a été reçue en date du 30 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-180

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement des factures n°s FA-19-1155 au montant de 174,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus relativement à des interventions effectuées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.13- Interventions d'urgence - Fuites d'eau au 2231 boulevard Barrette, NDL

ATTENDU QUE des fuites d'eau sont survenues sur la propriété du 2231, boulevard Barrette dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a dû intervenir en urgence pour la fermeture de l'eau ;

ATTENDU QUE les frais encourus lors de ces interventions sont de l'ordre de 586,16 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire du 2231, boulevard Barrette, a fourni et payé les frais de location d'une rétrocaveuse d'un montant de 300,00 \$ afin de permettre à la ville de procéder à la fermeture de l'eau puisque l'entrée de service était défectueuse ;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-181

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil prend la décision de ne pas facturer les frais encourus au propriétaire, représentant une différence d'une somme de 286,16 \$, en échange de bons procédés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.14- Cohésion Totale – Offre de services professionnels (No réf. OSS-832)

ATTENDU QU'une offre de services professionnels est reçue de Cohésion totale dans le but d'obtenir les relevés techniques d'avant-projet en plus de la rédaction d'un rapport de faisabilité quant à l'implantation d'une génératrice électrique portative ;

ATTENDU QUE la génératrice électrique portative pourra être installée à l'hôtel de ville, lors de mesures d'urgence, ainsi qu'à la station d'eau potable, lors de pannes électriques ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-182

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil autorise un budget d'environ 4 500 \$ pour procéder à l'offre de services professionnels, tel que décrite dans le document déposé en date du 10 juin 2019 (N/réf. OSS-832).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

LOISIRS :

11.15- Embauche – Poste d'animateur au camp de jour 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intention d'embaucher des animateurs de camp de jour pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée suite aux entrevues d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-183

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Madame Marie-Soleil Demers à titre d'animatrice au camp de jour pour 2019, au taux horaire de 12,50 \$ (salaire minimum en vigueur depuis le 1^{er} mai 2019), pour une durée d'environ huit (8) semaines.



Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.16- Fonds de développement du territoire ruralité – Achats d'équipements

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement des parcs;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'achat d'un module de jeu de micro-soccer et d'une table de Mississippi;

ATTENDU la soumission reçue de Sports-Inter au montant de 2 698,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat du module de jeu de micro-soccer, comprenant les buts, l'ancrage et l'assemblage;

ATTENDU la soumission reçue de Forge Rawdon au montant de 2 025,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de la table de Mississippi, comprenant le transport, l'ajout de côté de bois, la peinture antirouille rouge et le dessus en acier inoxydable;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-184

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense totale de 4 723,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.17- Project Image – Mandat pour affichage de parc «Terrain des Loisirs»

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'installation d'une enseigne murale au «Terrain des loisirs»;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de Project Image pour le montage graphique et le visuel de l'enseigne qui s'élève à 1 385,58 \$, incluant les frais d'installation, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-185

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission et autorise la dépense de 1 385,58 \$, plus les taxes applicables, auprès de Project Image pour la fourniture et l'installation d'une enseigne murale au «Terrain des loisirs», le tout selon les spécifications mentionnées dans l'estimation numéro 193614.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.18- Clôture Jalbert – Relocalisation et installation de clôtures, de filet au terrain de baseball (parc du Terrain des loisirs)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire remplacer la clôture du terrain de baseball et y installer un filet dans le but d'améliorer ces infrastructures ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite relocaliser la clôture existante derrière le garage municipal afin de créer un espace terrain pour y accueillir un jeu de micro-soccer ;

ATTENDU QU'une soumission (no 3597-2) est reçue de Clôture Jalbert au montant de 10 019,00 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement de la clôture du terrain de baseball ;

ATTENDU QU'une soumission (no 3262) est reçue de Clôture Jalbert au montant de 1 297,35 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation d'un filet avec câble et mousquetons ;

ATTENDU QU'une soumission (no 3597) est reçue de Clôture Jalbert au montant de 1 942,00 \$, plus les taxes applicables, pour la relocalisation de la clôture existante située derrière le garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-186

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil autorise la dépense d'un montant de 13 258,35 \$, plus les taxes applicables, auprès de Clôture Jalbert.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.19- Dépôt de la Programmation des cours du Service des loisirs – Été 2019

ATTENDU QUE le service des loisirs offre différents cours lors de la saison estivale 2019;

ATTENDU la programmation de cours proposée pour l'été 2019, telle que préparée par Madame Stéphanie Dubuc, technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions doit être suffisant pour que les cours débutent;

ATTENDU QUE les inscriptions se dérouleront du 10 au 26 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-187

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la programmation des cours pour la saison estivale et permettre à la technicienne en loisirs à signer les contrats à intervenir avec les différents professeurs.

QUE le nombre d'inscriptions devra être suffisant pour que les cours débutent.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.20- Embauche – Poste de responsable du service de garde au camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intention d'embaucher une responsable du service de garde au camp de jour pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée suite aux entrevues d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-188

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Madame Leslie Pernelle, à titre de responsable du service de garde au camp de jour 2019, au taux horaire de 14,00 \$, d'un nombre approximatif d'environ 15 heures par semaine, et ce, pour toute la durée du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

BIBLIOTHÈQUE :

11.21- Embauche – Poste de la coordonnatrice à la bibliothèque

ATTENDU QUE par la résolution n° 2019-05-145, le conseil municipal a autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste de coordonnatrice de la bibliothèque;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-189

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal **entérine** l'embauche de Mme Marlène Anglehart au poste de coordonnatrice de la bibliothèque, et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi;

Que la date du début d'emploi est fixé au 3 juin 2019;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Anglehart à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Anglehart.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



11.22- Autorisation – Détentrice de la carte de guichet de la bibliothèque

ATTENDU QUE Madame Marlène Anglehart, nouvellement en poste à titre de coordonnatrice de la bibliothèque, sera appelée à utiliser la carte d'accès Desjardins - Affaires afin d'effectuer certains achats pour la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-190

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le Conseil municipal accepte que Madame Anglehart soit détentrice d'une carte d'accès Desjardins – Affaires (guichet);

Que Madame Anglehart devra remettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de façon régulière, les rapports de transactions effectuées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.23- Diminution de solde du compte bancaire de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE qu'il n'est plus nécessaire de conserver un compte bancaire d'une valeur de 2 000 \$, puisque les transactions importantes se font directement par l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de diminuer le solde de 2 000 \$ à une somme de 1 000 \$ pour une meilleure gestion de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

2019-06-191

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale à procéder au virement d'un montant de 1 000 \$ du compte courant de la bibliothèque et de le transférer au compte courant de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à la Caisse populaire Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2019-06-192

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière